

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MARCHE DE FOURNITURES : ACHAT DE COMBUSTIBLES

Séance du 12 novembre 2024
Dûment convoqué le 5 novembre 2024

En l'an 2024, le mardi 12 novembre à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Présents (22) : J.-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, A. BOUSQUET, M. BLANC, J. CORDELETTE, J.-L. DEMELIN, M. GARCIA, S. GAUMOND, A. HUG, J.-L. LACUBE, J.-D. LAPORTE, A. LUNEAU, D. MARIN, P. PETITQUEUX, S. POLATO, S. PRUDENTOS, P. RIU, M. SANTANACH, A. TAHOSES, S. VAILLS, G. VICENS.

Absents (4) : F. DESCLAUX, J. GARRABE-POUGET, C. NOLIN, F. OMAHSAN.

Pouvoirs (9) : P. BLANQUE (à P. RIU), P. CAMPS (à G. VICENS), C. DELIAS (à J. GARRABE-POUGET), C. LANDRIEU (à M. GARCIA), P.-L. LE TOAN-BARES (à J.-L. DEMELIN), F. MARTIN (à H. BAUDE) S. PONSA (à A. LUNEAU), M. POUDADE (à J.-L. LACUBE), M. RIFF (à P. BATAILLE).

Secrétaire de séance : Antoine TAHOSES

Acte n° : CCPC-2024317-19

Rapport

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la procédure de marché suivante :

- Marché public /Consultation Accord-cadre mono-attributaire passé en appel d'offres ouvert, en application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 et suivants du Code de la Commande Publique ;
- Le marché de fourniture est alloti :
 - o Lot 01 achat et livraison GAS-OIL ;
 - o Lot 02 fourniture et livraison GNR ;
 - o Lot 03 fourniture et livraison FIOUL DOMESTIQUE
- Montant estimatif minimum 255 000 € HT/maximum 420 000 € HT ;
- Délai d'exécution de 36 mois ;
- Mise en ligne de la consultation sur le profil acheteur : www.e-marchespublics.com le 19/08/2024 ;

VU le résultat de la consultation :

La procédure a été clôturée le 14/10/2024 à 12h et 1 offre a été reçue dans les délais (validité des offres 120 jrs) ;

VU le tableau d'analyse suivant :

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

- Critère prix : 70% ;
- Critère valeur technique : 30% ;
- Traitement des commandes 10% ;
- Livraison 10% ;

Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20241112-CCPC-2024317-19-DE
Date de réception préfecture : 13/11/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

- Protection environnement 10% ;

N°	Nom	Prix	V. Technique	Note	Prix TTC*	Prix HT*
LOT 01 ACHAT ET LIVRAISON GAS-OIL						
1	Combustibles de Cerdagne	70	30	100	398 403 €	332 002,50 €
LOT 02 FOURNITURE ET LIVRAISON GNR						
1	Combustibles de Cerdagne	70	30	100	70 923 €	59 102.50 €
LOT 03 FOURNITURE ET LIVRAISON FIOUL DOMESTIQUE						
1	Combustibles de Cerdagne	70	30	100	95 568 €	79 640,00 €

VU l'avis de la commission CAO du mercredi 30 octobre 2024 proposant de retenir l'entreprises suivante COMBUSTIBLES DE CERDAGNE ;

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire :

D'approuver la proposition de la Commission CAO, telles que détaillées ci-dessus ;

D'attribuer, en conséquence, le marché à l'entreprises suivantes :

Lot 01 achat et livraison GAS-OIL : à l'entreprise Combustibles de Cerdagne, 3 rue des Ceretes, 66800 Saillagouse ;

Montant minimum 200 000,00 € HT/Montant maximum 310 000,00 € HT.

Lot 02 fourniture et livraison GNR : à l'entreprise Combustibles de Cerdagne, 3 rue des Ceretes, 66800 Saillagouse ;

Montant minimum 30 000,00 € HT/Montant maximum 60 000,00 € HT.

Lot 03 fourniture et livraison FIOUL DOMESTIQUE : à l'entreprise Combustibles de Cerdagne, 3 rue des Ceretes, 66800 Saillagouse ;

Montant minimum 25 000,00 € HT/Montant maximum 50 000,00 € HT.

Le délai de livraison pour les commandes individuelles est fixé à 1 fois par semaine et à 1 jour en cas d'urgence. Pour une durée de 36 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide (à l'unanimité) :

D'approuver la proposition de la Commission CAO, telles que détaillées ci-dessus

D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le

Document exécutoire à compter du

**Le Président,
Pierre BATAILLE**



Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20241112-CCPC-2024317-19-DE
Date de réception préfecture : 13/11/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.